

Émission : 06-07-2020

Mise à jour : 22-12-2022

## Directive ministérielle DGPPFC-043.REV5

Catégorie(s) :  
✓ Milieu carcéral  
✓ Gestion des cas et des contacts  
✓ Prévention et contrôle des infections

### DIRECTIVES POUR LE MILIEU CARCÉRAL « GESTION DES CAS ET DES CONTACTS EN MILIEU CARCÉRAL »

Mise à jour de la  
directive DGPPFC-043  
REV4 émise le  
7 octobre 2022

Expéditeur :	Direction générale des programmes dédiés aux personnes, aux familles et aux communautés (DGPPFC)
--------------	--



Destinataires :	<ul style="list-style-type: none"><li>- Tous les CISSS (Centres Intégrés de Santé et de Services Sociaux) et CIUSSS (Centres Intégrés Universitaires de Santé et de Services Sociaux) ayant sous leur responsabilité des services de santé et services sociaux offerts en établissement de détention provincial.</li><li>- Ministère de la Sécurité publique/ Sous ministériat des services correctionnels/Tous les établissements de détentions provinciaux.</li></ul>
-----------------	---

Directive	
Objet :	<p>Transmission de la mise à jour de la directive « Gestion des cas et des contacts » une directive applicable en milieu carcéral provincial.</p> <p>L'adaptation des mesures de prévention et de contrôle des infections en milieu carcéral s'inscrit dans une stratégie d'approche syndromique visant à limiter la propagation des maladies respiratoires infectieuses (incluant la COVID-19), protéger les personnes incarcérées et les ressources humaines tout en s'adaptant à l'évolution de la situation épidémiologique du Québec.</p> <p>Cette mise à jour présente des modifications majeures dans la trajectoire d'admission des personnes incarcérées, la réduction des périodes d'isolement des personnes positives à la COVID-19 ainsi que l'élimination des « zones chaudes ».</p> <p>*Comme cette directive comporte des changements dans presque toutes les sections, le surlignage en jaune n'a pas été utilisé pour faciliter la lecture.</p>
Mesures à implanter :	<p>La mesure à déployer (document joint) :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Gestion des cas et des contacts en milieu carcéral</li></ul>

Coordonnées des secteurs et des personnes-ressources	
<b>Notes importantes :</b> Ces directives ont été élaborées en collaboration avec le Sous ministériat des Services Correctionnel (SMSC) du MSP (Ministère de la Sécurité Publique).	
Direction ou service ressource :	Direction des services en dépendance et en itinérance (Responsable des services de santé et des services sociaux offerts en milieu carcéral provincial)
Documents annexés :	✓ Gestion des cas et des contacts en milieu carcéral

Émission :	06-07-2020
------------	------------

Mise à jour :	22-12-2022
---------------	------------

Nous ne pouvons vous garantir que vous avez en main la dernière version de la présente directive. Pour consulter les directives émises par le ministère de la Santé et des Services sociaux, visitez le :

[msss.gouv.qc.ca/directives](https://msss.gouv.qc.ca/directives)

**Original signé par**

La sous-ministre adjointe  
Caroline de Pokomandy-Morin

**Lu et approuvé par**

La sous-ministre  
Dominique Savoie